

# LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL EN SITUATION DE CONFLITS ARMÉS

## LES VICTIMES

Les femmes et les filles de tous âges sont les plus touchées par les violences sexuelles dans les situations de conflits, bien que les garçons et les hommes en soient aussi victimes.



## DÉFINITIONS

Dans son sens le plus large, l'expression « violence sexuelle » englobe un grand nombre d'actes et de situations ne se limitant pas au viol :

- l'intrusion physique ou pénétration non consentie, qu'elle soit vaginale, anale et/ou orale;
- les mutilations génitales;
- la torture à caractère sexuel;
- l'humiliation sexuelle (p. ex. être forcée de se déshabiller ou de poser des gestes à caractère sexuel contre son gré);
- la grossesse, la stérilisation et l'avortement forcés;
- les mariages forcés;
- l'exploitation sexuelle, la prostitution forcées;
- l'esclavage sexuel.

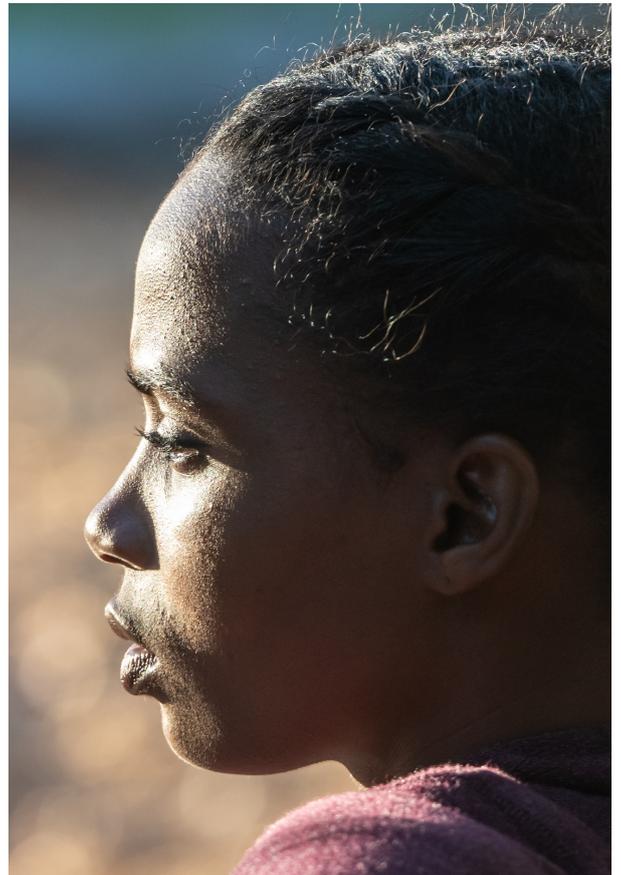
---

Dans certains cas, le viol peut être perpétré de façon particulièrement brutale, à l'aide d'objets ou d'armes, et s'accompagner d'autres gestes de violence physique et psychologique. Les définitions légales de ces violences font l'objet de débats, mais on renvoie toujours à l'idée que des victimes sont forcées de subir des gestes sexuels par chantage ou coercition.

On entend généralement par « **violences sexuelles en situation de conflit armé** » des violences causées ou accentuées par les conditions d'un conflit (à caractère ethnique, religieux, politique, etc.), qui peuvent être reliées plus ou moins directement à ces conditions. Les violences sexuelles s'observent en situation de guerre entre deux états, lors de guerres civiles, de conflits sécessionnistes, de génocides ou de campagnes de nettoyage ethnique et dans d'autres contextes, notamment là où un ou plusieurs acteurs armés s'en prennent à la population civile.

De façon générale, les conflits peuvent générer une désorganisation sociale qui accentue différents types de violences. On note également une augmentation du risque de violences sexistes, de violences sexuelles et de violences conjugales à la suite de catastrophes naturelles ou de soulèvements populaires.

Certains États ont recours à la violence sexuelle comme forme de torture contre des dissidentes et des prisonnières, contre les femmes associées au camp adverse. Ailleurs, des jeunes filles sont enlevées et prises en otages par des groupes extrémistes qui les maltraitent. Partout dans le monde, des femmes réfugiées sont victimisées dans les camps et tout au long de leur parcours migratoire.



---

## DROIT INTERNATIONAL

Avant 1990, on considérait les violences sexuelles envers les femmes comme un sous-produit inévitable de la guerre ou comme des « crimes contre l'honneur » et autres « atteintes à la morale ». La dénonciation internationale des violences sexuelles en temps de guerre correspond à l'aboutissement des efforts de groupes féministes, notamment dans le contexte des procès sur l'Ex-Yougoslavie et le Rwanda.

En 2000, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies adoptait la résolution 1325, consacrée aux femmes, à la paix et à la sécurité. En 2008, la résolution 1820 du Conseil faisait directement le lien entre les violences sexuelles en temps de conflit et la sécurité internationale. Depuis 2009, un Représentant spécial du Secrétaire général dirige un bureau consacré à la lutte contre les violences sexuelles en temps de conflit et, en 2015, l'Assemblée générale faisait du 19 juin la Journée internationale pour l'élimination de ce type de violence. Cela dit, les interventions concrètes pour prévenir ces violences et aider les victimes demeurent inégales dans le monde.



## QUI SONT LES AGRESSEURS ?

Pendant un conflit, les violences peuvent être perpétrées par différents acteurs impliqués :

- par des soldats des armées étatiques;
- par des groupes paramilitaires ou des milices;
- par des troupes de sécurité privée ou des mercenaires;
- par les membres de groupes rebelles ou dissidents;
- par différentes bandes et factions armées;
- par des groupes terroristes;
- par des forces policières ou d'autres groupes institutionnels.

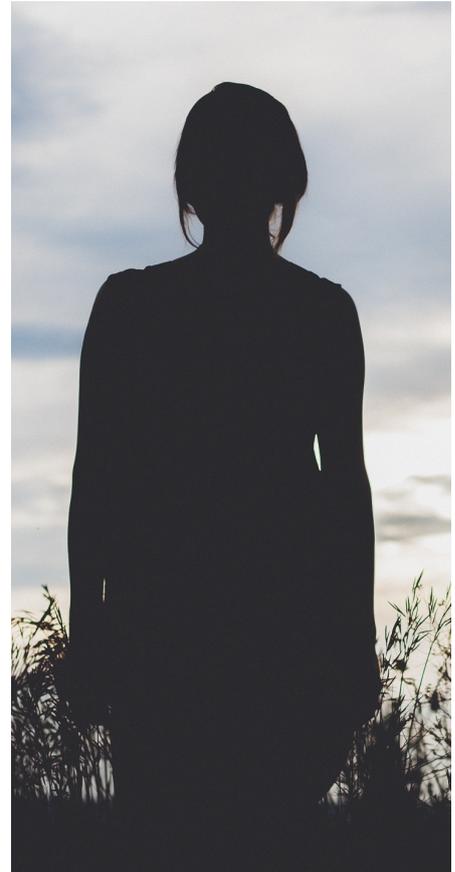
Les violences sexuelles en situation de conflits sont aussi perpétrées par des membres des forces de maintien de la paix ou par des actrices et acteurs humanitaires sur le terrain. Les violences sexuelles en temps de conflit peuvent également être commises par des civils (conjoints, membres de la famille, connaissances, étrangers, personnes déplacées, etc.) qui profitent du climat de désorganisation sociale.

---

## POURQUOI ?

Les violences sexuelles en situation de conflits peuvent s'inscrire dans une logique (!) de guerre, notamment lorsqu'elles sont utilisées comme arme de destruction contre un groupe particulier. Les violences sexuelles systématiques et massives en situation de conflits peuvent :

- faire partie d'une stratégie de persécution, de domination et de nettoyage ethnique;
- être une façon d'humilier le camp adverse, de ruiner les liens filiaux ou communautaires, de forcer le déplacement, voire la disparition d'un groupe en utilisant la reproduction forcée;
- être une tactique rationalisée, dans un contexte de haine, de déshumanisation des victimes et de déresponsabilisation des agresseurs.



Les violences sexuelles peuvent aussi découler d'une logique punitive de vengeance par association, à l'endroit d'un groupe ou d'individus particuliers, sur la base de leur comportement, de leurs allégeances politiques, de leur groupe ethnique, de leur religion, etc. Elles peuvent aussi constituer un outil ou un mécanisme de cohésion au sein des groupes armés et la culture machiste de ces groupes (prônant notamment l'agressivité et l'objectivation des femmes).

À l'échelle individuelle, les gestes qui semblent principalement associés à la gratification immédiate de l'agresseur sont parfois qualifiés de « violences sexuelles opportunistes ». Toutefois, une interprétation strictement « biologique » du viol serait réductrice et fautive. Considérer le viol comme une manifestation de l'agressivité et du désir sexuel irrépressible des hommes à l'endroit des femmes ne correspond pas à la réalité et n'incorpore aucune réflexion sur les mécanismes sociaux, culturels, politiques ou économiques qui interviennent dans les schémas de violence, particulièrement la violence basée sur le genre. Cela dit, on observe que les conflits génèrent des situations d'impunité que différents acteurs exploitent pour commettre différents crimes comme les enlèvements, les vols ou les pillages, en plus des violences sexuelles.

---

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

Le rapport, « Des femmes honorables : Rapport de recherche auprès des femmes survivantes de violences sexuelles subies lors de conflits armés », de Ghislaine Sirois, Marie-Luce Garceau et Marie-Philippe Lemoine, Oasis Centre des femmes, Toronto, 2018.

Pour accéder à ce document en ligne, [cliquer ici](#).